



Pollution tabagique de voisinage en immeuble

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 25 septembre 2019

J'ai de gros problèmes avec mon voisin fumeur du dessous. En effet ce monsieur fume la cigarette à ses fenêtres et la fumée rentre directement chez moi peu importe l'endroit où il fume. Je suis allergique à la fumée, poussière pollen et acariens.

Je ne peux pas non plus fermer mes fenêtres toute le temps car je dois faire ventiler l'air dans mon appartement, sinon il devient étouffant ! Je lui ai déjà demandé très gentiment de cesser cette gêne car je suis allergique à la fumée et que je suis non fumeur. L'odeur atterrit sur mes meubles, lit et habits. Ce monsieur m'a menacé et m'a répondu qu'il ne s'arrêtera pas. Peu importe la fenêtre où il fume la fumée rentre chez moi !

Que puis-je faire pour faire cesser ces nuisances ?

Réponse :

Les lois qui protègent contre le tabagisme ne s'appliquent pas dans le domaine privé. Il ne reste donc que la possibilité de recourir aux textes qui protègent des troubles anormaux de voisinage par nuisance olfactive. Le site de service-public vous guidera pour obtenir le respect de votre droit à ne pas subir de [nuisance olfactive de voisinage](#), notamment en faisant appel au [conciliateur de justice](#)

Mais l'opinion publique est désormais favorable à l'élargissement de la protection contre la fumée de tabac pour l'ensemble des lieux, extérieurs comme intérieurs, dans lesquels le tabagisme passif sévit. Une [récente enquête](#) effectuée par OpinionWay pour DNF-ZéroTabac confirme cette tendance et encore plus récemment, une [sondage effectué par le Figaro](#) et portant sur 163.921 votants relève 76% de votes en faveur de cette évolution.

Si vous souhaitez voir réellement évoluer la protection contre ce type de nuisance, participez au travail des [adhérents](#) de notre représentation régionale Île-de-France en écrivant au [groupe de travail](#) dont l'objectif est de faire comprendre au législateur la nécessité de mettre fin à cette anomalie.